

Aux services cantonaux du cadastre

Wabern, 1 septembre 2006

**D+M Express 2006 / 11**  
**Mise en pratique des recommandations de la COMCO du 23.01.2006 :**  
**Logo et papier à en-tête pour la mensuration officielle en Suisse**

Mesdames et Messieurs,

La commission de la concurrence a indiqué, dans sa recommandation du 23 janvier 2006 concernant des distorsions de la concurrence dans la mise à jour de la mensuration officielle<sup>1</sup>, en outre, qu'il était nécessaire d'imposer une présentation neutre du point de vue de la concurrence des géomètres-conserveurs et de leurs entreprises. Dès lors, un ingénieur géomètre breveté devrait utiliser dans sa fonction officielle un papier à en-tête "officiel" neutre.

Nous avons déjà reçu des demandes relatives à un modèle et à des recommandations pour l'établissement de tels papiers à en-tête et de factures. D'entente avec la Conférence des services cantonaux du cadastre et avec le comité de Ingénieurs géomètres suisses (IGS), nous avons créé un projet de **logo pour la mensuration officielle** ainsi qu'un modèle de document administratif neutre.

Ce logo est basé sur la croix suisse, celle qui sera obligatoirement introduite pour tous les services fédéraux dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007.



<sup>1</sup> voir [www.cadastre.ch](http://www.cadastre.ch) → Bases légales → Recommandations

Ce logo peut être utilisés par tous les services de la mensuration (Confédération, cantons, privé) dans l'exercice de leurs activités officielles. Des adaptations de police de caractères, de couleur, etc. ne sont pas autorisées. On peut trouver dès à présent ce logo, dans différentes tailles et résolutions, sur la plateforme internet de la mensuration officielle [www.cadastre.ch](http://www.cadastre.ch) → Publications → Logo MO.

Sur la base de ce logo, nous avons aussi préparé un modèle de **papier à en-tête neutre**. Nous souhaitons que les géomètres cantonaux mettent ce modèle à disposition de leurs géomètres-conserveurs. Contrairement à ce qui a été dit pour le logo, notre modèle peut-être adapté aux besoins cantonaux (par ex. complété par le logo cantonal).

Afin de pouvoir répondre de manière correcte aux éventuelles questions de la COMCO relatives à la réalisation de leurs recommandations, nous vous prions de nous communiquer jusqu'à fin octobre 2006 les mesures que vous entendez prendre dans ce domaine (courriel à [infovd@swisstopo.ch](mailto:infovd@swisstopo.ch))

Nous serions très contents si le plus grand nombre possible de cantons rendait l'usage de ce logo obligatoire pour les ingénieurs géomètres, et si eux-mêmes l'utilisaient, dans la mesure du possible, pour tout ce qui à trait à la mensuration officielle. Nous sommes convaincus que par cette mesure, en plus de satisfaire aux recommandations de la COMCO, la mensuration officielle pourra se présenter, au travers d'un produit commun, comme une organisation unitaire au niveau de l'ensemble de la Suisse.

Nous restons à votre entière disposition pour toute question ou proposition et nous vous adressons, Mesdames et Messieurs, nos salutations cordiales.

Direction fédérale des mensurations cadastrales

Fridolin Wicki  
responsable

Markus Sinniger  
responsable de la haute direction de la MO